

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG**

Service de la Protection des majeurs

43-45, Rue du Fossé des Treize

CS 60444

67008 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.59.42 / Courriel : tutma.tj-strasbourg@justice.fr

**REQUÊTE EN RACHAT DE CONTRAT D'ASSURANCE VIE (Tutelle)**

*Les requêtes doivent être transmises par voie postale. Aucune requête adressée par messagerie électronique ne sera traitée, sauf urgence avérée.*

Article 1229 du code de procédure civile : le juge statue sur les requêtes qui lui sont adressées après le prononcé de la protection par le majeur protégé ou la personne chargée de sa protection dans les trois mois de leur réception à moins qu'elles ne nécessitent le recueil d'éléments d'information, la production de pièces complémentaires, le recours à une mesure d'instruction ou toute autre investigation.

N° RG :

Nom du requérant :

Type de mesure :

Nom et prénom du majeur protégé :

Coordonnées du requérant :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date de dépôt du dernier compte annuel de gestion :

Demande d'autorisation de rachat :

rachat total

OU

rachat partiel d'un montant de \_\_\_\_\_ euros

Ou / Et

rachat partiel périodique d'un montant de \_\_\_\_\_ euros par  
(périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle)

o Contrat d'assurance-vie à racheter :

o Banque ou société d'assurance :

o Numéro de contrat :

o Clause bénéficiaire :

o Compte à créditer :

o Banque :

o Type et n° de compte :

Motifs du rachat :

Pièces jointes : (obligatoirement)

→ Budget mensuel actualisé

→ Relevé(s) récent(s) du/des contrat(s) à racheter

→ Relevé(s) récent(s) du/des compte(s) à créditer

→ Devis, facture, ou tout autre justificatif du rachat envisagé

Le \_\_\_\_\_ à

Signature